



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 744

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 744 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 708 code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	1 <sup>er</sup> août 2016
Adoption du projet de règlement	1 <sup>er</sup> août 2016
Avis public d'adoption du règlement	2 août 2016
Adoption du règlement	6 septembre 2016

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 septembre 2016.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier